



Épistémologie de l'exception

Ivan Ermakoff

► **To cite this version:**

Ivan Ermakoff. Épistémologie de l'exception. Sociétés Plurielles, Presses de l'INALCO, 2017, Les sciences humaines et sociales à l'épreuve de l'événement. hal-01509747

HAL Id: hal-01509747

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01509747>

Submitted on 17 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Épistémologie de l'exception

Ivan Ermakoff

Épistémologie de l'exception

Sociétés Plurielles, n° 1, Presses de l'Inalco, 2017

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01509747>

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires. Elles diffusent les bonnes pratiques éditoriales définies par BSN.

EXIGENCE DE QUALITÉ avec des évaluations en double aveugle ;

OPEN ACCESS : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS pour protéger les auteurs et leurs droits ;

PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS sémantiques et audio-visuels ;

MÉTADONNÉES MULTILINGUES : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAires, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Mandenkan*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

Sociétés Plurielles

Les sciences humaines et sociales
à l'épreuve de l'événement

inalco

PRESSES

Numéro 1 – Année 2017

Épistémologie de l'exception

Ivan Ermakoff, Professeur de sociologie

École des hautes études en sciences sociales
Université du Wisconsin-Madison

Que peuvent nous apprendre les cas d'exception ? Nous faisons de l'analyse des séries et de l'identification des propriétés types les clés de voûte de notre compréhension du monde social. De l'analyse des séries nous attendons la mise en évidence de régularités empiriques permettant d'échafauder hypothèses et inférences causales. L'identification de propriétés types oriente l'intelligibilité des phénomènes sociaux en offrant le maillage requis pour leur simplification. Le cas d'exception, en revanche, est en porte-à-faux avec l'un et l'autre. Il est hors cadre. Dans ces conditions que pourrait-il nous dire ?

À l'encontre d'une conception qui invalide *a priori* la signification de l'exception, cet article met en exergue trois contributions possibles. La première est d'ordre critique. L'exception rend problématiques les catégories et les grilles de classification usuelles. Elle oblige à les repenser. La seconde est paradigmatique : le cas dessine les contours d'une classe dont il éclaire les traits les plus marquants. La troisième contribution se rapporte à l'objet de toute enquête : le cas d'exception, en vertu de ce qui le distingue, rend visible ce qui ne l'était pas. Sa valeur est heuristique.

D'aucuns ont déjà mis en évidence l'impact critique des cas qui dérogent à un argument explicatif (Burawoy, 1989 : 761 ; Seidman, 1994 : 30 ; Emigh, 1997 : 649 ; Paige, 1999 : 792-797 ; Lebow, 2000-2001 : 593). Mon propos dans cet article est en premier lieu de montrer que nous prenons pleinement la mesure de cet apport critique à partir du moment où nous distinguons différentes façons pour un cas d'être « à part ». Un cas peut se révéler déviant par rapport à une assomption normative : il se présente sous les traits d'une anomalie. Il peut nous sembler singulier parce qu'il contredit un énoncé théorique : il fait exception.

Il peut de surcroît sortir du rang parce que les valeurs numériques qui sont les siennes se révèlent inhabituelles : sa signification est celle d'une déviation. Selon la nature de l'écart (anomalie, exception, déviation), l'enjeu diffère tout autant que la démarche critique que cet enjeu peut induire.

Cet article entend en outre souligner que la contribution épistémique des cas d'exception ne se limite pas au rôle critique qu'ils peuvent jouer. Une conjonction de traits qui nous paraît « étonnante » au premier abord se révèle paradigmatique si elle met à nu une configuration caractéristique d'autres cas. De même, un aspect « hors du commun » sert un projet heuristique s'il contribue à l'intelligibilité de rapports ayant leur logique propre au-delà de la singularité du cas qui les fait voir. Les remarques qui suivent se proposent d'éclairer cette pluralité de contributions possibles.

De la sorte s'esquissent les jalons d'une compréhension dynamique des cas qui font exception. Les trois contributions que je viens d'évoquer peuvent être envisagées comme autant de moments constitutifs dans l'élaboration d'un processus d'inférence. Le cas qui bouscule l'entendement normatif, contredit un argument prédictif ou se démarque d'une distribution fréquentielle invite à reprendre les termes d'un cadre de référence (moment critique). Dûment sondée, sa singularité offre la possibilité de spécifier les propriétés d'une classe empirique (moment paradigmatique). Se pose dès lors la question des raisons de la déviation et des processus à l'œuvre dans son occurrence (moment heuristique).

Aucun de ces moments ne va de soi. Le cas d'exception ne révèle pas ses enseignements de lui-même. Il se dévoile au vu des questions qu'on lui pose (Passeron & Revel, 2005 : 11). La visée même de ces questions suppose que l'écart dont il témoigne soit au préalable pris au sérieux. Il ne saurait l'être tant que l'engagement vis-à-vis d'un cadre théorique prime sur toute autre considération. Le cas d'exception est par conséquent voué à ne rien dire s'il est relégué à l'insignifiant. Pour l'entendre, il importe de se déprendre des présupposés normatifs et des effets d'orthodoxie.

Afin de développer ces différents points, je m'attacherai dans un premier temps à spécifier la notion de « cas ». La définition adoptée dans cet article est minimale : un cas est un objet de considération. L'intérêt de cette définition est d'être compatible avec deux conceptions *a priori* aux antipodes : la conception du cas comme occurrence et celle du cas comme problème. En se focalisant sur le moment critique des cas déviants, le deuxième temps de cet article établit la distinction entre anomalies, exceptions et déviations. Le troisième temps aborde la question des stratégies d'évitement auxquelles il est toujours possible de recourir face au cas faisant problème. J'aborde dans la quatrième partie l'aspect paradigmatique et, dans la cinquième partie, les tenants et les aboutissants de l'apport heuristique.

Enfin, la sixième et dernière partie fait le lien entre ces différentes contributions et une compréhension dynamique des cas exceptionnels¹.

Définitions

Deux réponses types ont été apportées à la question : « Que faut-il entendre par “cas” ? » L'une définit le cas comme l'occurrence d'une entité collective ou conceptuelle (Abbott, 1992 : 53). Le cas doit sa signification et son contenu à cette entité qui le précède et constitue à la fois son arrière-plan et sa condition de possibilité. Le statut d'un cas est selon cette acception nécessairement dérivé (Walton, 1992 : 121). Une seconde réponse aborde la notion sous le signe de ce qui fait problème. Un « cas » défie l'entendement. Telle est sa distinction première. Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (2005) évoquent dans cette perspective une « irréductible hétérogénéité » (p. 15) et « l'effet déconcertant » propre au constat d'une « excentricité » (p. 12).

Ces deux conceptions renvoient chacune à un mode de constitution de l'objet. L'une rapporte le cas à ce qui le précède, l'autre l'énonce comme *sui generis*. Le « cas-occurrence » ne se conçoit pas sans la prise en compte des caractéristiques d'une population ou des modalités d'un concept. La démarche est analytique. Le « cas-problème » s'impose à l'expérience comme incongruité. La perspective est phénoménologique.

À première vue donc, ces deux conceptions sont aux antipodes. Si toutefois notre propos est de circonscrire les contributions épistémiques de cas qui sortent de l'ordinaire, elles apparaissent complémentaires. Fréquemment, les objets qui retiennent notre attention sont ceux que nous avons du mal à situer. Nous leur prêtons attention et nous les constituons comme objets d'attention précisément parce que nous ne pouvons les situer. En d'autres termes, une approche analytique ne peut constituer un point de départ exclusif : elle se révèle trop restrictive.

Inversement, l'excentricité ne constitue que l'une des modalités de l'intérêt que nous sommes susceptibles d'accorder à un objet considéré comme digne

1. Les remarques qui suivent reprennent en le complétant l'argumentaire de l'article publié en anglais dans *The European Journal of Sociology* en 2014 (« Exceptional cases: epistemic contributions and normative expectations », *The European Journal of Sociology*, 55(2), pp. 223-243). Je remercie le comité éditorial de *The European Journal of Sociology* d'avoir autorisé la publication d'un texte qui, bien qu'écrit directement en français, est fidèle à l'article de 2014. Je remercie également Gabrielle Chomentowski pour le travail qu'elle a consacré à la publication de ce texte ainsi que Joan Fujimura et Florence Vatan pour leurs remarques et suggestions. Les traductions des textes anglais sont miennes.

d'attention. Qui plus est, ce qui nous semble incongru à un moment donné peut ne plus l'être ultérieurement à mesure que la focale s'affine. Il ne s'ensuit pas nécessairement que l'objet cesse de susciter notre intérêt. Il le suscitera d'autant plus qu'il fait voir des relations que nous ne soupçonnions pas. L'objet s'ébauche ainsi comme occurrence d'une classe. Il se prête à une définition analytique.

Ces quelques remarques suffisent à souligner l'incomplétude de l'une et l'autre approche, ainsi que l'erreur d'une lecture univoque. Prenant acte de ces allers-retours, la définition adoptée par cet article est minimale. Elle l'est à dessein : un cas désigne « un objet de considération » (Blumer, 1986 : 146). Cet objet n'est pas nécessairement une « occurrence » de population ou de concept pas plus qu'il ne nous apparaît nécessairement comme « excentrique ». Ce qui le constitue comme cas est le fait d'être objet de considération. Aucun mode de constitution – analytique ou phénoménologique – n'est ici présumé. Minimale, cette définition ratisse large : elle couvre la vaste gamme des objets qu'il est possible de soumettre à l'analyse empirique, des décisions judiciaires aux psychés individuelles, des enquêtes ethnographiques aux cas d'un échantillon.

Étant donné ce cadre définitionnel, *quid* du cas d'exception ? Le terme désigne tout cas qui se distingue et se démarque. Le cas d'exception retient l'attention parce qu'il est en décalage. Cette propriété l'assimile au « cas » tel que l'entendent J.-Cl. Passeron et J. Revel (Passeron et Revel, 2005 : 12, 15-16) – un cas dont la singularité fonde le statut. Nul besoin d'indiquer la raison du décalage, de ce statut hors cadre. Le fait est que le cas d'exception se démarque. Ce fait-là suffit à sa définition.

Figures de l'écart

Il y a toutefois plusieurs façons d'être en décalage. L'anomalie dénote un écart qui reste indistinct et informe. Son trait saillant est d'être en porte-à-faux de façon confuse. À l'opposé, l'exception se démarque d'un énoncé explicite et stipulé. Elle a le profil d'une contradiction. La déviation pour sa part se fait jour comme une exception quantifiée ou susceptible de l'être. Elle implique une échelle de mesure.

La distinction entre ces trois formes d'écart a son importance dans la mesure où la nature du décalage éclaire son impact critique. L'anomalie met en question les classifications, la taxonomie et les attentes empreintes de normalité. L'exception jette le doute sur une démarche explicative objectivée par un ensemble de postulats et d'hypothèses. La déviation invite à repenser spécifications et indicateurs. L'objet des considérations qui suivent est double : d'une part, expliciter ces distinctions en partant du principe que tout concept empirique doit être en mesure de différencier son référent (Ermakoff, 2013 : 25-26, 2015 : 70) ;

d'autre part, expliciter différents types d'enjeux critiques qui peuvent aisément être confondus et, ce faisant, rendus indistincts.

Anomalie

L'ethnométhodologie a fait de l'écart normatif, dérangent, déroutant, singulier, un principe d'analyse et de démonstration. Le cas « Agnès », tel que le présente Harold Garfinkel (1967), est emblématique. En 1958, Agnès était une jeune fille de 19 ans élevée comme un garçon. Elle avait « de larges seins, bien développés, coexistant avec les organes génitaux externes normaux d'un homme » (p. 120). Ses caractères sexuels féminins étaient apparus à la puberté. H. Garfinkel (1967), qui s'appuie sur le cas d'Agnès pour l'analyse des comportements que les individus adoptent afin de s'assurer un statut légitime, décrit ses attributs physiologiques comme des « anomalies anatomiques » (p. 117). Cette caractérisation n'est nullement fortuite : le « cas » nous apparaît comme tel en contraste avec un cadre normatif. Nous en prenons connaissance comme d'une anomalie au sens propre du terme.

D'un point de vue ethnométhodologique, le « cas » Agnès est significatif à deux égards : 1. il va à l'encontre d'un sens commun qui construit la différence sexuelle selon une représentation dichotomique « homme » / « femme » (p. 122). L'entre-deux n'a pas lieu d'être. Les traits physiologiques d'Agnès sont un défi à cette représentation binaire ; 2. de surcroît, ce cas révèle à quel point des traits perçus comme « anormaux » se constituent au regard d'un horizon d'attentes dont le soubassement est normatif. « L'anormal » prend son relief sur fond d'une normalité qui se confond avec « l'ordre moral » de la vie quotidienne (Garfinkel, 1967 : 53)².

L'anomalie est donc emblématique d'une conception phénoménologique des cas : elle s'inscrit dans le champ de l'expérience comme écart. Cet écart de surcroît demeure informe. En cela, il reflète le statut propre aux attentes qui le constituent : implicites, car de l'ordre de l'évidence, ces principes normatifs structurent l'expérience de la vie quotidienne sans qu'il soit nécessaire de les objectiver. Ils sortent de l'implicite lorsque l'expérience les bouscule. L'anomalie se fait jour comme « perturbation » (Star & Gerson, 1987 : 147).

De telles perturbations ont été à l'origine de découvertes scientifiques majeures.

2. La recherche sur la détermination génétique des différences sexuelles n'est pas exempte du recours à la notion de normalité ainsi qu'en témoigne l'article de Koopman et de ses collègues publié dans *Nature* en 1991 – article que cite Fujimura (2006) dans son analyse des cadres de référence sous-jacents à cette recherche (p. 57).

Qu'il suffise de mentionner l'étrange observation que fit Wilhelm von Röntgen dans son laboratoire de physique à l'université de Würzburg au soir du 8 novembre 1895 (Kuhn, 1996 : 89). Appliquant des décharges électriques de haut voltage à un tube cathodique, Röntgen remarqua dans la pénombre que des cristaux de platinocyanure de baryum posés à distance du tube devenaient lumineux à chaque décharge (Glasser, 1959 : 11 ; Chalmers, 1952 : 218). Ces cristaux ne faisaient pas partie du dispositif expérimental. Comme il le mentionna au journaliste H. J. W. Dam dans une interview donnée quelques mois après l'incident, le phénomène lui paraissait « inédit » et « étrange » (*eigentümlich*). Il perturbait sa compréhension de ce qui pouvait advenir – ce que Kuhn (1996 : 89, 91) décrira comme le mode opératoire de la science « normale ».

Exception

L'exception a les traits d'une contradiction explicite. Par là même, elle témoigne du caractère tout aussi explicite de ce à quoi elle porte l'estocade. Il n'est pas d'écart plus tangible que celui opéré par rapport à un énoncé prédictif déduit d'un argument causal (Seawright & Gerring, 2008 : 302). Que l'on songe, par exemple, au statut critique que Rebecca Emigh assigne au cas de l'agriculture toscane médiévale à la lumière d'une approche marxiste. Au xv^e siècle, la Toscane réunissait les conditions d'un développement capitaliste de l'agriculture tel que l'a théorisé une approche marxiste : baux à durée fixe, production des moyens de subsistance échappant au contrôle des propriétaires fonciers, et absence du recours à la coercition dans les rapports productifs. Il n'y eut cependant nul développement capitaliste de l'agriculture en Toscane. Le cas invalide la thèse.

Là où l'anomalie met en cause le sens commun – un sens commun d'autant plus empreint de valeurs morales qu'il entend s'imposer comme allant de soi –, l'exception invalide un énoncé sonnante et rébuchante quelle qu'en soit la forme : thèse, argument prédictif, règle ou postulat. La clarté et les connotations normatives de l'une (l'exception) sont indexées sur celles de l'autre (l'énoncé). L'exception s'inscrit dans les termes de ce qu'elle réfute. Si l'énoncé est suffisamment précis pour s'exposer à la réfutation, l'exception qui le contredit relève du même degré d'explicitation (Rogowski, 1995 : 469) et sa « force d'arrêt », pour reprendre les termes de J.-Cl. Passeron et J. Revel (Passeron et Revel, 2005 : 16), est d'autant plus grande. Inversement, l'énoncé qui manque de clarté génère des « exceptions » tout aussi floues.

Le débat sur les causes de l'absence d'un mouvement socialiste aux États-Unis est instructif à cet égard. Invoquant l'individualisme idéologique, une conception raciale des origines ethniques, ou encore la faiblesse de l'État vis-à-vis des oligarchies économiques, la thèse d'une « exception américaine »

suppose implicitement un mode de développement politique référentiel de la classe ouvrière et de sa conscience de classe, le socialisme étant l'aboutissement « normal » de l'industrialisation, et la social-démocratie allemande, l'archétype de ce développement³. Or, le fait marquant que mettent en évidence les études comparatistes et transnationales est celui de la variation : variation des processus de formation, des attitudes politiques dominantes et des degrés de cohésion de classe (Katznelson, 1986 : 30-41). Force est donc de conclure qu'« il serait abusif d'analyser la formation d'une classe ouvrière en faisant d'un unique modèle national une norme théorique, et en traitant ceux qui s'en écartent comme des cas déviants » (Zolberg, 1986 : 399).

Déviaton

La déviaton, quant à elle, est quantifiable. Il est possible d'en prendre la mesure. L'étude que Roberto Franzosi (1995) consacre aux mouvements de grève dans l'Italie de l'après-guerre montre, par exemple, que la vague de 1969 se distingue nettement des mouvements qui l'ont précédée en termes d'« heures de travail perdues » et de « volume de conflits » (mesuré par le produit de la fréquence, de la durée et de la taille des grèves) (Franzosi, 1995 : 5, 7, 258). L'écart est ainsi redevable d'une estimation. La déviaton implique par conséquent la référence à une population. Ce faisant, elle illustre pleinement la conception analytique du cas⁴.

Le travail de diagnostic auquel donne lieu le constat d'une déviaton porte à conséquence s'il conduit à reformuler les critères de spécification des variables et les hypothèses de modélisation (Bollen & Jackman, 1985 : 526 ; Franzosi, 1994). Le cas hors série est une question posée à la validité de ces critères et de ces hypothèses. Il problématise également notre compréhension des causes à l'œuvre. L'ampleur de la vague de grèves qui touche l'Italie en 1969 révèle, par exemple, l'implication de nouveaux acteurs politiques, en l'occurrence les

3. Werner Sombart (1906) est à l'origine de l'approche dite « exceptionnaliste » appliquée aux États-Unis. Lipset (1996) et Lipset et Marks (2000) réévaluent les termes de cette approche. Nolan (1997) en critique la logique argumentative, et Voss (1993), Biggs (2002), Swenson (2002) et Goldberg (2007), les fondements historiques.

4. Sous réserve d'un traitement plus approfondi de la question, il est plausible d'arguer de façon hypothétique que l'exception et la déviaton renvoient à deux conceptions de la causalité. Dans la mesure où l'exception contredit un rapport de cause à effet dûment spécifié, elle implique une conception déterministe de la causalité. En revanche la déviaton prend son sens dans le cadre d'un modèle stochastique : le cas est jugé rare ou improbable en contrepoint d'une distribution fréquentielle.

organisations d'extrême gauche, adoptant des formes de mobilisation destinées à faire concurrence aux organisations plus traditionnelles de revendication telles que les syndicats affiliés au Parti communiste italien (Franzosi, 1995 : 272-288).

Stratégies d'évitement

Le cas n'existe que s'il est reconnu comme tel. La remarque est moins anodine qu'il n'y paraît. L'histoire des sciences abonde d'observations singulières rentrées dans le rang une fois leur singularité mise sous le boisseau (Kuhn, 1996 : 81 ; Lakatos, 1978 : 52, 68). Trois postures doivent être distinguées. La première consiste à ne pas voir ce qui fait problème en donnant la priorité à un schéma de perception dominant (Bruner & Postman, 1949 : 213 ; Fujimura, 2006 : 51). Le cas est pour ainsi dire préempté par un schéma qui lui préexiste. Là réside son invisibilité. La deuxième posture est celle du déni. Le cas qui déroge est réinterprété de façon que son incongruité puisse être normalisée (Star & Gerson, 1987 : 149). La troisième posture classe la singularité sous le signe de l'anormal. La déviation est un « monstre » (Lakatos, 1963 : 25). Dénuée de toute représentativité, elle n'a pas de légitimité en tant qu'objet de considération.

L'aspect normatif qui sous-tend la troisième posture transparait sans ambages dans la réaction que suscite chez un « éminent responsable d'un service de psychiatrie » de San Francisco l'évocation du « cas » Agnès : « Je ne vois pas ce qui peut motiver un tel intérêt pour ces cas. Agnès n'est après tout qu'un événement extrêmement rare. Ces personnes ne sont en définitive que des bizarreries de la nature [*freaks of nature*] » (Garfinkel, 1967 : 124). Autrement dit, le « cas » ne mérite pas d'être envisagé comme tel si ses propriétés sont anormales. H. Garfinkel poursuit : « Il serait difficile d'être plus explicite dans l'expression d'un jugement de sens commun. Le refus d'ajouter foi à toute caractérisation qui s'écarte des "faits naturels de la vie" rend compte d'un engagement en faveur de l'ordre moral » (p. 124).

Indirectement, ces trois postures soulignent le chemin à parcourir afin d'investir le cas « à part » d'un statut épistémique qui lui soit propre. Ce cas-là est voué à n'être que son ombre s'il est relégué au rayon des anomalies ou de l'insignifiant. Tout aussi cruciale est l'absence d'une grille de lecture normative : le cas appréhendé sous l'angle de la normalité est déjà redevable d'une signification qui ne lui appartient pas. Lorsque ces écueils – qu'il est possible de conceptualiser comme autant « d'obstacles épistémologiques » au sens de Gaston Bachelard (Bachelard, 1993 : 13) – sont évités, il devient possible de juger dans quelle mesure, et à quels égards, le cas met en défaut catégories, théories et spécifications. De même devient-il possible d'envisager sous quels rapports le cas qui déroge invite à

repenser la catégorie, la théorie ou la spécification empirique qu'il problématise. Tel est le moment critique de l'exception : celui d'une mise en question⁵.

Paradigmatique

Un objet acquiert un statut paradigmatique lorsqu'il exemplifie les propriétés d'une classe. S'il témoigne avec une intensité particulière d'une ou de plusieurs dimensions constitutives, ce cas met en relief leur signification empirique et contribue à les constituer comme objets d'enquête systématique : il nous semblera à la fois exceptionnel et paradigmatique⁶. Afin d'explicitier ce point, je m'appuierai sur deux exemples qui illustrent les deux conceptions d'un cas, statistique et phénoménologique, énoncées précédemment⁷.

5. L'étude que Pinch (1980) consacre à la réception des résultats expérimentaux relatifs à la détection des neutrinos solaires, à la fin des années 1960, souligne combien ces stratégies d'évitement sont rendues difficiles dans un milieu d'interconnaissance hétérogène. Dans le cas présent, l'étroite collaboration entre les expérimentalistes et les spécialistes de physique théorique conduisit graduellement ces derniers à admettre le bien-fondé des résultats montrant un déficit de neutrinos détectés par rapport à leur valeur théorique (Pinch, 1980 : 96-99). Le cas se prête à une hypothèse plus générale concernant la constitution de ce que Popper (1956 : 118) appelle le « troisième monde » que j'interprète comme le monde du jugement épistémique constitué par les évaluations des pairs. En d'autres termes, l'hétérogénéité du « troisième monde » en termes de trajectoires de carrière et de points de vue épistémiques crée les conditions d'une reconnaissance des déviations. À l'inverse, son homogénéité serait propice aux effets d'orthodoxie, et aux stratégies de déni ou d'évitement que l'orthodoxie rend possibles.

6. La notion de paradigme doit être ici entendue en son sens étymologique d'exemple et de modèle. Dans son étude de l'exégèse mathématique en Chine ancienne, Karine Chemla (2005) invoque une signification sensiblement différente de la notion, inspirée des grammairiens : le paradigme désigne le cas-problème (en mathématiques) donnant lieu à une procédure de résolution qui éclaire en retour une classe de problèmes dont le cas est l'index (Chemla, 2005 : 77-78).

7. Comme il se doit, ces exemples sont empruntés à l'analyse empirique. On notera toutefois que la casuistique peut faire du cas extrême la condition d'intelligibilité du cas ordinaire comme le montre Yan Thomas (2005) à partir de la mise en série de cas éclairant la réflexion médiévale sur les collectivités de personnes : « c'est au moment même de l'exception, lorsqu'une solution se saisit en sa circonstance la plus extrême, que son degré de généralité est au plus haut. [...] L'irréductible singularité des faits où prend départ une expression normative aberrante demeure présente dans les conditions ordinaires auxquelles elle s'étend, parce que, à bien y regarder, elle les inclut dès l'origine » (Thomas, 2005 : 46-47).

Cas extrême et régularité stochastique

En mai 1886, les États-Unis connurent une vague de grèves exceptionnelles par son ampleur : environ 200 000 ouvriers cessèrent le travail pour exiger un horaire hebdomadaire de huit heures sans baisse de salaire (Biggs, 2003 : 217). À Chicago, le nombre d'ouvriers grévistes s'éleva à 70 000, soit un quart des salariés de la ville (Biggs, 2002b : 594). Ces quelques chiffres suffisent à montrer l'ampleur du phénomène. Que l'on prenne en compte le nombre d'ouvriers grévistes ou celui des entreprises touchées par les cessations de travail, le mouvement observé à Chicago en mai 1886 est d'une amplitude extrême.

Il n'est cependant nullement une déviation. Ce fait devient patent lorsque les grèves de mai 1886 à Chicago sont resituées dans la série des grèves et des vagues de grèves sur la période 1881-1886⁸. Envisagés à la lumière des distributions cumulatives du nombre de grévistes et du nombre d'entreprises touchées par un mouvement de grève, les événements observés en mai 1886 se révèlent conformes à la distribution d'une « loi de puissance » (Biggs, 2005 : 1697-1701)⁹. Vu sous ce jour, l'extrême s'inscrit dans une régularité stochastique. Un tel constat bat en brèche l'affirmation selon laquelle un événement extrême ne peut être empiriquement significatif (par exemple King, Keohane & Verba, 1994 : 10).

Si l'on affine la focale, la vague de grèves dont Chicago a été le théâtre en mai 1886 se révèle exemplaire d'une classe empirique – celle des vagues de mobilisation – dont elle met en évidence les caractéristiques. L'enquête empirique de Michael Biggs (Biggs, 2005), dûment étayée par un effort systématique de mesure, montre en effet que la vague de mai 1886 recouvre d'autres vagues de moindre ampleur se succédant à un rythme rapide. La même structure formelle est donc repérable à différentes échelles d'observation emboîtées les unes dans les autres. Le cas met au jour une dimension fractale (Mandelbrot, 1983 ; Oliver & Myers, 2003 : 7).

Il éclaire également la structure dynamique d'un processus de diffusion marqué par une émulation qui s'amplifie d'elle-même – soit un processus dit de « rétroaction positive » (*positive feedback*) : les grèves se diffusent d'une

8. Biggs (2005) définit l'ensemble des actions s'étant produites le même jour comme une seule grève et la série constituée par des grèves consécutives (deux ou plusieurs jours d'affilée) comme une « vague ». Sur la période 1881-1886 à Chicago, il comptabilise ainsi 341 grèves et 163 vagues de grèves (p. 1695-1696).

9. Le nombre d'événements de taille supérieure à x – en termes formels : $N(\text{taille} > x)$ – suit une loi de puissance de magnitude β et de constante c si $N(\text{taille} > x) = c x^{-\beta}$ (Turcotte, 1997 ; Biggs 2005 : 1691 ; Brown et Liebovitch, 2010 : 6).

entreprise à l'autre (Biggs, 2003 : 220). Dans un système de relations sociales interdépendantes, la grève décidée sur un site contribue à influencer les décisions prises sur d'autres sites qui, à leur tour, en influencent d'autres. Cette structure dynamique explique la pertinence de la forme fonctionnelle propre à une loi de puissance afin de rendre compte de la distribution cumulée des grèves et des vagues de grande ampleur. Il devient ainsi possible de formaliser le processus de diffusion à l'œuvre en estimant les probabilités de propagation du mouvement selon le nombre d'entreprises déjà affectées (Biggs, 2003 : 1698)¹⁰.

Dimensions constitutives

Le second exemple est emprunté à l'histoire allemande. Le 23 mars 1933, Hitler, en sa qualité de chancelier, soumet au Parlement (Reichstag) un projet de loi lui accordant pour une durée de quatre ans les pleins pouvoirs, y compris les pouvoirs constituants. Compte tenu des implications constitutionnelles du projet, seule une majorité parlementaire des deux tiers était habilitée à lui donner force de loi. Les nazis, après l'expulsion des députés communistes, ne disposaient que d'une majorité simple. Le projet fut néanmoins entériné par les partis dits « de Weimar » à l'exception des sociaux-démocrates.

Lorsque nous nous efforçons d'identifier le mode opératoire de l'événement, tout comme M. Biggs s'est efforcé d'identifier la structure formelle de la vague de grèves ayant immobilisé Chicago en mai 1886, le renoncement politique de mars 1933 prend un visage très particulier : celui d'un moment au cours duquel différents groupes se virent confrontés à un choix dont ils ne pouvaient éluder la responsabilité. En mars 1933, les démocrates allemands étaient à la croisée des chemins. Quelle position adopter vis-à-vis du coup de force des nazis : affrontement, recherche d'un *modus vivendi*, collaboration ? Le défi se posait à tous ceux, membres d'entreprises, d'associations culturelles, de syndicats, ou de conseils municipaux, redoutant une dictature nazie.

Réinterprétée de ce point de vue, la décision parlementaire de mars 1933 exemplifie un type de situation marquée par un dilemme décisionnel que je qualifie de « critique » au sens où la décision est risquée, porteuse de conséquences pour autrui et envisagée par les décideurs eux-mêmes comme engageant l'avenir. En mars 1933, voter pour la loi des pleins pouvoirs concoctée par Hitler impliquait pour tout démocrate le renoncement à une profession de foi et le risque

10. Cette caractérisation est susceptible d'éclairer d'autres cas extrêmes par leur ampleur telle que la vague de mobilisations nationalistes ayant conduit à l'effondrement de l'Union soviétique en décembre 1991 (Beissinger, 2001).

d'apparaître comme un traître à la cause. S'opposer au transfert, en revanche, signifiait s'exposer à la possibilité de représailles. Quelle que fût l'issue de l'épreuve de force, nul n'ignorait l'impact de la décision sur l'ensemble des démocrates allemands. Ces trois dimensions – risques individuels, conséquences pour autrui et irréversibilité – définissent une classe empirique dont la pertinence dépasse la singularité du cas qui en éclaire la définition (Ermakoff, 2008 : xxvi, 332).

Valeur heuristique

Un cas exceptionnel acquiert une valeur heuristique quand il nous permet de découvrir des « faits nouveaux », à savoir non seulement « des faits que l'on n'envisageait pas, ou dont les recherches antérieures ou concurrentes n'avaient l'existence », mais également des faits nés d'une réinterprétation de « faits anciens » déjà connus (Lakatos, 1978 : 5, 70-71). À cet égard, il convient d'établir une distinction entre trois cas de figure : la négation, la perturbation et le prototype.

Négations

Le cas-négation offre la possibilité de redéfinir les facteurs conditionnant la validité d'une thèse explicative (Ragin, 1987 : 115 ; Seidman, 1994 : 40 ; Emigh, 1997 : 659 ; Burawoy, 1998 : 16). Ce travail de redéfinition n'est envisageable que si l'argument est suffisamment précis pour que la contradiction soit clairement établie (Kendall & Wolff, 1955 : 167-168). Rebecca Emigh s'appuie ainsi sur le cas négatif de la Toscane afin de reformuler la théorie néomarxiste de développement agricole à partir d'un argument sur les incitations économiques induites par la structure des revenus : quand la source de revenu principal des propriétaires et des métayers n'est pas due à l'activité agricole, ces acteurs ne sont pas incités à investir dans une agriculture de plus grands rendements (Emigh, 1998 : 364-365).

L'étude de Mark Traugott (2002) sur l'insurrection de juin 1848 à Paris offre une autre illustration des contributions heuristiques propres au cas négatif. La thèse mise au défi dans le cas présent est la proposition de Karl Marx selon laquelle la position de classe et les intérêts qui lui sont associés façonnent le comportement politique. Lors de l'insurrection des 22-26 juin 1848, les ouvriers enrôlés dans la Garde mobile réprimèrent dans le sang leurs frères de classe en lutte contre un gouvernement remettant en cause les acquis de la révolution de février 1848. Conscient du paradoxe, Karl Marx (Marx, 1984) l'explique en référence à la thèse du *Lumpenproletariat* (« prolétariat en guenilles ») : les membres de la Garde mobile selon lui appartenaient à cette sous-classe dépourvue de toute conscience de classe en raison de sa précarité et par conséquent encline à toutes les compromissions.

L'examen systématique des données fournies par les registres de recrutement démontre cependant l'inanité empirique de la thèse du « prolétariat en guenilles ». Au terme de son enquête, M. Traugott met au jour la prégnance d'une expérience collective inscrite dans le temps et dont la dynamique porte l'empreinte de trois facteurs explicatifs : la gestion des récriminations, la légitimité des rapports d'autorité internes au groupe, et son isolement dans la mesure où cet isolement est propice aux processus de socialisation endogènes (Traugott, 2002 : 184-190). Le cas-négation de juin 1848 induit ainsi une matrice explicative centrée sur la dynamique des interactions au sein d'un cadre organisationnel donné.

Perturbations

En situation ordinaire marquée par la prévalence d'un cadre routinier, les agents ont tout loisir pour reléguer à l'arrière-plan de leur conscience les règles qui les motivent. Lorsque cette assise leur fait défaut, ils ne peuvent éviter de s'interroger sur leur action. L'effort même pour restaurer le sens et la cohérence d'une structure perturbée met à nu les schémas d'interprétation et d'action sur lesquels ils s'appuient dans leur rapport au monde social (Ermakoff, 2010b : 540-541). Cette mise à nu est la contribution heuristique propre au cas témoignant de la perturbation du cadre routinier : les soubassements constitutifs de la pratique ne se prêtent à l'analyse qu'une fois dévoilés.

L'ethnométhodologie a élevé cette observation au rang de principe d'analyse. C'est sur cette base que H. Garfinkel (1967) généralise ses observations concernant les stratégies déployées par Agnès pour affronter les tensions et les défis liés à son identité sexuelle : « L'expérience de ces personnes intersexuées permet de prendre la mesure de ces considérations [*relevances*] d'arrière-plan que d'ordinaire nous perdons facilement de vue et que nous avons du mal à saisir tant elles sont routinières et encastrées dans un arrière-plan toujours "là" qui va de "soi" » (p. 118).

Prototypes

Le troisième cas de figure permettant de jauger les effets heuristiques du cas d'exception est celui du prototype. Le cas-prototype offre « un exemple concret sur lequel on peut découvrir de nouvelles propriétés » (Livet, 2005 : 236). Envisagé sous cet angle, le cas qui « sort du lot », au regard des dimensions qu'il fait voir, est susceptible de nous fournir la loupe dont nous avons besoin afin de mettre à nu des logiques processuelles particulièrement difficiles à cerner dans des cas plus banals.

Considérons à titre d'exemple le processus organisationnel qui a présidé au lancement de la navette spatiale *Challenger* le 28 janvier 1986 (Vaughan, 1996).

Le lancement se solda par une tragédie : la navette explosa en vol une minute après son décollage, causant la mort des sept membres de l'équipage. Pour la commission gouvernementale chargée d'enquêter sur l'accident, les cadres de la NASA ayant donné leur fer vert au décollage auraient dû relayer l'information sur le manque d'étanchéité à basses températures de certains joints sur les fusées de lancement (Vaughan, 1996 : xii).

L'étude de Diane Vaughan montre cependant que les individus mis en cause par la commission d'enquête n'avaient pas dérogé aux procédures spécifiées par la NASA. En fait, à la veille du lancement, les ingénieurs et les cadres de l'organisation se virent confrontés à une situation exacerbant des exigences contradictoires : un impératif d'efficacité organisationnelle vis-à-vis des institutions de tutelle, le respect de règles décisionnelles très précises et régulées, enfin une évaluation des risques relatifs à un problème technique. D. Vaughan souligne à quel point l'incertitude générée par ces exigences était considérable (Vaughan, 1996 : 348, 351, 373-375, 377).

Il devient ainsi possible d'examiner comment des acteurs occupant des positions à différents niveaux hiérarchiques, et soumis à différentes tensions, jonglent avec des impératifs contradictoires tout en essayant de procéder à une évaluation des risques. Manipulant les règles de façon stratégique, les acteurs en position de pouvoir « jouent un jeu procédural calculé » (Freeland, 1997 : 132). Ceux qui n'ont pas cette capacité se voient confrontés à une situation où ils deviennent dépendants de l'opinion de leurs collègues et n'osent avancer leur propre jugement (Vaughan, 1996 : 363-367).

Parce qu'il rend compte d'une situation extrême eu égard à l'expérience des agents, le cas éclaire la logique d'un processus que l'on perd aisément de vue dans les conjonctures de moindre enjeu. Développons ce point en reprenant la notion de décision critique abordée plus haut. Comme je l'ai mentionné, trois caractéristiques définissent cette classe de décision : 1. la décision est risquée pour l'individu quelle que soit la dimension du bien-être personnel prise en compte : richesse matérielle, statut social, intégrité physique ou morale ; 2. la décision affectera le bien-être d'autrui – ce dont les décideurs sont conscients ; 3. elle verrouillera l'avenir en modifiant durablement et significativement l'éventail et le coût des options possibles. À nouveau, les décideurs en sont conscients.

Le dilemme moral vécu par les députés allemands le 23 mars 1933 met en lumière les phénomènes d'alignement collectif suscités par ce type d'incertitude. Dans ces circonstances, les agents cherchent à tout prix à éviter leur isolement et tendent à calquer leur ligne de conduite sur celle de leurs pairs. La remarque de Ludwig Kaas, président du Parti du centre (*Zentrumspartei*) l'après-midi du 23 mars, quelques heures avant le vote, est révélatrice. L. Kaas souligne qu'aucun

député « ne peut prendre la responsabilité d'un vote isolé. Cette responsabilité est trop lourde – le vote doit être dépersonnalisé, et seul un vote unitaire [*ein einheitliches Votum*] en faveur de cette loi peut revêtir un caractère impersonnel »¹¹.

L'attitude des députés du Parti du centre révèle ainsi comment des agents confrontés collectivement à une décision critique s'efforcent d'aligner leurs comportements sur ce qu'ils anticipent être le comportement de leur groupe de référence et comment, pour ce faire, ils s'efforcent de coordonner leurs anticipations. Le cas met également en lumière différents processus d'alignement selon que l'attention se porte sur les prises de position déjà adoptées par d'autres membres (alignement séquentiel), sur les préférences exprimées à l'occasion de contacts informels (connaissance locale), ou sur les déclarations publiques des membres du groupe jouissant de visibilité (alignement tacite) (Ermakoff, 2008 : 215-223, 252-276 ; 2010a : 102-104). En faisant porter la focale sur ces moments décisionnels et sur les processus collectifs qu'ils induisent, le cas éclaire un élément clé des conjonctures de crise et de leurs dynamiques (Ermakoff, 2010b : 544-548).

La remarque est d'importance pour l'analyse des processus de transition, qu'il s'agisse des institutions politiques (Przeworski, 1991 : 55-56), des organisations (Freeland, 2001 : chap. 3) ou des groupes informels (Coleman, 1990 : 221-222). Le passage d'un régime d'interactions à un autre implique des collectifs plus ou moins organisés qui abordent la conjoncture selon différentes perspectives stratégiques. Certains sont dans l'action : ils perçoivent la conjoncture comme une occasion de promouvoir leurs intérêts. D'autres sont dans l'expectative en raison de menaces qu'ils perçoivent plus ou moins distinctement. La dynamique de ces conjonctures hautement interactives est ponctuée de moments décisionnels où se joue la capacité politique des collectifs (Ermakoff, 2009)¹². Le cas de mars 1933, en

11. Kommission für Zeitgeschichte, Bonn, *Tagebuchaufzeichnungen von Clara Siebert* ; reproduit de façon partielle in Morsey (Morsey, 1992 : 137).

12. Autre cas d'exception permettant de discerner la logique de processus d'interactions complexes : la nuit du 4 août 1789 qui voit les députés de la noblesse et du clergé à l'Assemblée nationale (réunie à Versailles) abolir dans l'enthousiasme l'ensemble des privilèges qui fondaient leur supériorité sociale. L'événement signale une rupture – une solution de continuité – dans les structures causales qui façonnaient l'opposition aux réformes parmi ces députés. La rupture est préparée par l'émergence, au cours de la séance, d'un moment d'indétermination collective marqué par l'expectative et l'incertitude mutuelle. Parce que l'événement est étonnant du point de vue de la dynamique collective qu'il met à jour – il n'a cessé de « déconcerter les historiens » (Fitzsimmons, 2003 : 16) – il offre un terrain d'exploration privilégié et permet d'identifier la structure formelle de ces dynamiques et des moments de contingence qui les inscrivent dans un univers de possibles (Ermakoff, 2015 : 82-99).

mettant en relief les dilemmes propres à ces moments, permet l'élaboration d'une problématique de la décision. Sa valeur heuristique tient à cet effet de loupe¹³.

Explicitation

Les remarques qui précèdent soulignent deux configurations épistémiques possibles. Dans l'une, le cas est déjà une exception. Nous le situons par rapport à une thèse explicative. Dans l'autre, il se démarque d'un arrière-plan de représentations informelles, plus ou moins lestées d'*a priori* normatifs. Le cas est encore une anomalie. Ainsi, le sentiment d'un je-ne-sais-quoi de bancal n'est que le « prélude à la découverte » (Kuhn, 1996 : 57). Passé l'effet de surprise ou de malaise initial, seul un travail d'analyse considérable permet au cas de révéler ce qu'il peut avoir à dire. Ses leçons se mesureront à l'aune « des questions dont on l'investit, et dont il est susceptible d'être investi » (Passeron & Revel, 2005 : 11). Il se prête à l'inférence causale dans le cadre d'une méthodologie rigoureuse (Abell, 2009 : 56-58).

Ce travail d'analyse doit pouvoir, d'une part, spécifier en quoi le cas est exceptionnel et, d'autre part, identifier les dimensions empiriques qu'il met en évidence (Lijphart, 1971 : 693). Autrement dit, la contribution du cas à la critique devient tangible quand les catégories qu'il interroge ont été explicitées. De même, sa portée paradigmatique devient concrète quand nous spécifions l'espace analytique dans lequel il prend place. Nous saisissons pleinement le potentiel épistémique d'un objet d'enquête qui nous surprend par sa singularité lorsque nous l'interprétons dans une perspective critique, paradigmatique et heuristique.

Pour autant, il serait erroné d'envisager ces trois moments comme les étapes successives et nécessaires d'un schéma de découverte¹⁴. Un cas qui bouscule catégories, postulats ou thèse explicative peut être dépourvu du contenu informatif

13. Sans expliciter de façon claire ce qu'ils entendent par « incident critique », March, Sproull et Tamuz (1991 : 2-3) notent que les organisations accordent un intérêt particulier à ce type d'incident afin de clarifier leurs procédures.

14. « Toute anomalie a un cycle de vie qui suit les différents types de travaux requis afin d'en rendre compte » (Star & Gerson, 1987 : 149). Dans un même ordre d'idées, Koertge (Koertge, 1991) fait référence à la multiplicité des modalités d'accroissement du savoir : « Nous sommes face à un problème scientifique lorsque nos anticipations sont prises en défaut, lorsque ce que nous pensons être des régularités exigent une explication plus poussée, lorsque deux champs d'études jusqu'alors envisagés comme disparates semblent pouvoir être unifiés, ou bien lorsqu'une théorie scientifique valide contredit un cadre métaphysique auquel nous sommes accoutumés » (p. 229).

requis pour devenir paradigmatique ou heuristique. À titre d'exemple, nous ne pouvons caractériser une décision de « critique » si nous ne disposons pas des indicateurs directs ou dérivés éclairant le type de risques auquel les agents sont confrontés. Par ailleurs, la triade critique-paradigmatique-heuristique ne résume pas à elle seule l'éventail des processus de découverte possibles. En particulier, elle fait l'impasse sur les découvertes propres à l'analyse déductive et formelle.

Conclusion

À la question : « Que nous disent les cas d'exception ? », cet article a donc apporté trois réponses. Les cas d'exception remplissent une fonction critique quand ils problématisent les catégories en usage et les représentations qui leur sont accolées. Ils acquièrent un statut paradigmatique quand ils exemplifient avec une netteté particulière des combinaisons de traits qui n'ont pas été identifiées ou distinguées comme telles. Ils remplissent une fonction heuristique grâce aux effets de loupe qu'ils rendent possibles.

Il ne s'ensuit pas toutefois que notre monde phénoménal ou logique cache en son sein une pléiade de cas qui, patiemment, attendraient l'occasion d'afficher leur singularité. Le fait « d'être singulier » est une propriété relationnelle. Le cas qui déroge ne déroge que par rapport à un cadre de référence. Selon le cadre adopté, sa configuration nous semblera différente. La singularité propre à l'exception est donc à la fois nominale et très concrète : nominale car son contour est un effet de perspective ; concrète car les processus et les structures de relations que cette singularité fait voir sont tout à fait réels.

Ces quelques remarques suffisent à indiquer pourquoi le cas qui nous interpelle en raison de son étrangeté met à mal toute tentative pour le caser selon la typologie proposée par Charles Ragin (1992 : 8) entre cas « empirique, théorique, général et spécifique ». Sur cet échiquier, la position du cas d'exception est mouvante. 1. Son statut est théorique à partir du moment où il doit son existence au modèle qu'il contredit. 2. Il se lève d'un poids empirique en tant qu'objet d'enquête systématique. 3. Il a la spécificité de son empirie. 4. Sa généralité reflète la classe empirique dont il témoigne. Ce dernier point est crucial. Il conditionne la possibilité d'élargir les inférences dérivées du cas à des occurrences plus banales, moins rares, c'est-à-dire à des occurrences qui appartiennent à la même classe empirique, mais n'affichent pas les valeurs extrêmes qui sont le premier signe de l'exception.

Bibliographie

- ABBOTT Andrew, 1992, "What do cases do? Some notes on activity in sociological analysis" in RAGIN Charles C. and BECKER Howard S. (ed.), *What is a Case?*, Cambridge University Press, p. 53-82.
- ABELL Peter, 2009, "A case for cases: comparative narratives in sociological explanation", *Sociological Methods and Research*, no. 38(1), p. 38-70.
- BACHELARD Gaston, 1993 (1938), *la Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- BEISSINGER Mark, 2002, *Nationalist Mobilization and the Collapse of the Soviet State*, Cambridge University Press.
- BIGGS Michael, 2002, "A century of American exceptionalism", *Thesis Eleven*, no. 11, 68, p. 110-121.
- BIGGS Michael, 2002b, "Strikes as sequences of interaction", *Social Science History*, no. 26(3), p. 583-617.
- BIGGS Michael, 2003, "Positive feedback in collective mobilization: the American strike wave of 1886", *Theory and Society*, no. 32, p. 217-254.
- BIGGS Michael, 2005, "Strikes as forest fires: Chicago and Paris in the late nineteenth century", *American Journal of Sociology*, no. 110, pp. 1684-1714.
- BLUMER Herbert, 1986 (1969), *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press.
- BOLLEN Kenneth A. and JACKMAN Robert W., 1985, "Regression diagnostics. An expository treatment of outliers and influential cases", *Sociological Methods and Research*, no. 13(4), p. 510-542.
- BROWN Clifford and LIEBOVITCH Larry, 2010, *Fractal Analysis*, Thousand Oaks, Sage.
- BRUNER Jerome S. and POSTMAN Leo, 1949, "On the perception of incongruity: a paradigm", *Journal of Personality*, no. 18, p. 206-223.

- BURAWOY Michael, 1998, "The extended case method", *Sociological Theory*, no. 16(1), p. 4-33.
- BURAWOY Michael, 1989, "Two methods in search of science", *Theory and Society*, no. 18(6), p. 759-785.
- CHALMERS Thomas W., 1952, *Historic Researches. Chapters in the History of Physical and Chemical Discovery*, New York, Scribner.
- CHEMLA Karine, 2005, « Le paradigme et le général : réflexions inspirées par les textes mathématiques de la Chine ancienne » in PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, p. 75-93.
- COLEMAN James, 1990, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.
- EMIGH Rebecca Jean, 1997, "The power of negative thinking: the use of negative case methodology in the development of sociological theory", *Theory and Society*, no. 26, p. 649-684.
- EMIGH Rebecca Jean, 1998, "The mystery of the missing middle-tenants: the 'negative' case of fixed-term leasing and agricultural investment in fifteenth-century Tuscany", *Theory and Society*, no. 27, p. 351-375.
- ERMAKOFF Ivan, 2008, *Ruling Oneself Out. A Theory of Collective Abdications*, Durham, Duke University Press.
- ERMAKOFF Ivan, 2009, "Groups at the crossroads. Turning points and contingency in revolutionary conjunctures", 104th *Annual Meeting of the American Sociological Association*, San Francisco.
- ERMAKOFF Ivan, 2010a, "Motives and alignment", *Social Science History*, Special Section: "Politics, Collective Uncertainty, and the Renunciation of Power", no. 34(1), p. 97-109.
- ERMAKOFF Ivan, 2010b, "Theory of practice, rational choice and historical change », *Theory and Society*, no. 39, p. 527-553.

- ERMAKOFF Ivan, 2013, « Contingence historique et contiguïté des possibles », *Tracés*, n° 24, p. 23-45.
- ERMAKOFF Ivan, 2015, "The structure of contingency", *American Journal of Sociology*, no. 121(1), p. 64-125.
- FITZSIMMONS Michael P., 2003, *The Night the Old Regime Ended. August 4, 1789 and the French Revolution*, University Park, The Pennsylvania State University Press.
- FRANZOSI Roberto, 1994, "Outside and inside the regression 'Black Box'. From exploratory to interior data analysis", *Quality and Quantity*, no. 28, p. 21-54.
- FRANZOSI Roberto, 1995, *The Puzzle of Strikes*, Cambridge University Press.
- FREELAND Robert F., 1997, "Culture and volition in organizational decision-making", *Qualitative Sociology*, no. 20(1), p. 127-137.
- FREELAND Robert F., 2001, *The Struggle for Control of the Modern Corporation. Organizational Change at General Motors, 1924-1970*, Cambridge University Press.
- FUJIMURA Joan H., 2006, "Sex genes: a critical sociomaterial approach to the politics and molecular genetics of sex determination", *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, no. 32(1), p. 49-82.
- GARFINKEL Harold, 1967, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs/ New Jersey, Prentice Hall.
- GLASSER Otto, 1959 (1931), *Wilhelm Conrad Röntgen und die Geschichte der Röntgenstrahlen*, Zweite Auflage, Berlin/Göttingen/Heidelberg, Springer.
- GOLDBERG Chad Alan, 2007, *Citizens and Paupers. Reliefs, Rights, and Race, from the Freedmen's Bureau to Workfare*, Chicago University Press.
- KATZNELSON Ira, 1986, "Working-class formation: constructing cases and comparisons" in KATZNELSON Ira and ZOLBERG Aristide R. (ed.), *Working Class Formation. Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton University Press, p. 3-41.

- KENDALL Patricia L. and WOLF Katherine W., 1955, "The two purposes of deviant case analysis" in LAZARSFELD Paul F. and ROSENBERG Morris (ed.), *The Language of Social Research*, New York, Free Press, p. 167-170.
- KING Gary, KEOHANE Robert O. and VERBA Sidney, 1994, *Designing Social Inquiry. Scientific Inference in Qualitative Research*, Princeton University Press.
- KOERTGE Noretta, 1991, "Ideology, science and a free society" in MUNÉVAR Gonzalo (ed.), *Beyond Reason. Essays on the Philosophy of Paul Feyerabend*, Dordrecht/Boston, Kluwer, p. 225-241.
- KOOPMAN Peter, GUBBAY John and NIGEL Vivian, GOODFELLOW Peter and LOVELL-BADTGE Robert, 1991, "Male development of chromosomally female mice transgenic for Sry", *Nature*, no. 351(6322), p. 117-121.
- KUHN Thomas S., 2008 (1996), *la Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion.
- LAKATOS Imre, 1963, "Proofs and refutations I", *The British Journal for the Philosophy of science*, vol 14, no. 53, p. 1-25.
- LAKATOS Imre, 1963, "Proofs and refutations II", *The British Journal for the Philosophy of science*, vol 14, no. 54, p. 120-139.
- LAKATOS Imre, 1963, "Proofs and refutations III", *The British Journal for the Philosophy of science*, vol 14, no. 55, p. 221-225.
- LAKATOS Imre, 1978, "Falsification and The methodology of scientific research programmes" in WORRALL John and CURRIE Gregory (ed.), *The Methodology of Scientific Research Programmes: Philosophical Papers by Imre Lakatos volume 1*, Cambridge University Press, p. 8-101.
- LEBOW Richard Ned., 2000-2001, "Contingency, catalysts, and international system change", *Political Science Quarterly*, no. 115(4), p. 591-616.
- LIJPHART Arend, 1971, "Comparative politics and the comparative method", *The American Political Science Review*, no. 65(3), p. 682-693.

LIPSET Seymour Martin, 1996, *American Exceptionalism: A Double-Edged Sword*, New York, W.W. Norton.

LIPSET Seymour Martin and MARKS Gary, 2000, *It Didn't Happen Here: Why Socialism Failed in the United States*, New York, W.W. Norton.

LIVET Pierre, 2005, « Les diverses formes du raisonnement par cas » in PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, p. 229-254.

MANDELBROT Benoit B., 1983, *The Fractal Geometry of Nature*, New York, W. H. Freeman.

MARCH James G., SPROULL Lee S. and TAMUZ Michal, 1991, "Learning from samples of one or fewer", *Organization Science*, no. 2, p. 1-13.

MARX Karl, 1984 [1850], *les Luttes de classes en France 1848-1850 et le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, trad. revue par Gérard Cornillet.

MORSEY Rudolf (ed.), 1992, *Das „Ermächtigungsgesetz“ vom 24. März 1933. Quellen zur Geschichte und Interpretation des „Gesetzes zur Behebung der Not von Volk und Reich“*, Düsseldorf, Droste Verlag.

NOLAN Mary, 1997, "Against exceptionalisms", *The American Historical Review*, no. 102(3), p. 769-774.

OLIVER Pamela E. and MYERS Daniel J., 2003, "The coevolution of social movements", *Mobilization*, no 8, p. 1-24.

PAIGE Jeffery M., 1999, "Conjuncture, comparison, and conditional theory in macrosocial inquiry", *American Journal of Sociology*, no. 105(3), p. 781-800.

PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques, 2005, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités » in PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, p. 7-44.

PINCH Trevor J., 1980, "Theoreticians and the production of experimental anomaly: the case of solar neutrinos » in KNORR Karin D., KROHN Roger and WHITLEY Richard (ed.), *The Social Process of Scientific Investigation. Sociology of the Sciences*, vol. IV, p. 77-106.

- POPPER Karl, 1956, *The Open Universe. An Argument for Indeterminism*, Totowa, New Jersey, Rowman and Littlefield.
- PRZEWORSKI Adam, 1991, *Democracy and the Market*, New York, Cambridge University Press.
- RAGIN Charles C., 1987, *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley/Los Angeles, The University of California Press.
- RAGIN Charles C., 1992, "Introduction: cases of 'What is a case?'" » in RAGIN Charles C. and BECKER Howard S. (ed.), *What is a Case?*, Cambridge University Press, p. 1-18.
- RAGIN Charles C. and BECKER Howard S. (ed.), 1992, *What is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge University Press.
- ROGOWSKI Ronald, 1995, "The role of theory and anomaly in social-scientific inference", *American Political Science Review*, no. 89(2), p. 467-470.
- SEAWRIGHT Jason and GERRING John, 2008, "Case selection techniques in case study research", *Political Research Quarterly*, no. 61, p. 294-308.
- SEIDMAN Gay W., 1994, *Manufacturing Militance. Workers' Movements in Brazil and South Africa, 1970-1985*, Berkeley, University of California Press.
- SOMBART Werner, 1906, *Warum gibt es in den Vereinigten Staaten keinen Sozialismus?*, Tübingen, J.C.B. Mohr.
- STAR Susan Leigh and GERSON Elihu M., 1987, "The management and dynamic of anomalies in scientific work", *The Sociological Quarterly*, no. 28(2), p. 147-169.
- SWENSON Peter A., 2002, *Capitalists against Markets. The Making of Labor Markets and Welfare States in the United States and Sweden*, Oxford University Press.
- THOMAS Yan, 2005, « L'extrême et l'ordinaire : remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue » in PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, p. 45-73.

TRAUGOTT Mark, 2002, *Armies of the Poor: Determinants of Working-Class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, 2nd ed., New Brunswick, New Jersey, Transaction Publishers.

TURCOTTE Donald L., 1997, *Fractals and Chaos in Geology and Geophysics*, 2nd ed., Cambridge University Press.

VAUGHAN Diane, 1996, *The Challenger Launch Decision: Risky Technology, Culture, and Deviance at NASA*, Chicago/London, The University of Chicago Press.

VOSS Kim, 1993, *The Making of American Exceptionalism: The Knights of Labor and Class Formation in the Nineteenth Century*, Ithaca, Cornell University Press.

WALTON John, 1992, "Making the theoretical case" in RAGIN Charles C. and BECKER Howard S. (ed.), *What is a Case?*, Cambridge University Press, p. 121-137.

ZOLBERG Aristide R., 1986, "How many exceptionalisms?" in KATZNELSON Ira and ZOLBERG Aristide R. (ed.), *Working Class Formation. Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton University Press, p. 397-455.

Résumé : Cet article éclaire trois contributions possibles du cas d'exception défini comme tout objet de considération qui se démarque et se distingue d'un cadre normatif, d'une thèse explicative ou d'une distribution fréquentielle. La contribution est critique lorsque le cas met en doute les fondements d'une taxonomie, le bien-fondé d'un énoncé prédictif ou celui d'une modélisation. Elle est paradigmatique dès lors que le cas exemplifie un ensemble de propriétés caractéristiques d'une classe empirique. Elle devient heuristique à partir du moment où le cas rend visible la logique de rapports restés jusqu'alors non documentés.

Mots-clés : anomalie, exception, déviation, paradigme, vagues de mobilisation, modèles stochastiques, décisions critiques, sciences sociales, théorie sociologique

Epistemology of the exception

Abstract: Exceptional cases are at odds with the typical: they stand out as bizarre and rare. What then could justify their systematic analysis? Elaborating the analytical distinction between anomalies, exceptions and outliers, this paper outlines three potential epistemic contributions of exceptional cases. First, exceptional cases reveal the limits of standard classification categories. In so doing, they problematize usual classificatory grids. Their input is critical. Second, exceptional cases point to new classes of objects. They acquire paradigmatic status when they exemplify the characteristic features of these new classes with utmost clarity. Third, exceptional cases magnify relational patterns that in more mundane contexts lack visibility. Here their contribution is heuristic. These three contributions become possible when we put at bay normative expectations of what should happen, and specify cases by reference to an analytical space of constitutive dimensions. To underscore the general significance of these observations, I draw on examples borrowed from different quarters of the social sciences: the sociology of organizations, ethnomethodology, comparative historical sociology and the history of science.

Keywords: anomaly, exception, outlier, paradigm, social sciences, sociological theory

Die Epistemologie der Ausnahme

Zusammenfassung: Außergewöhnliche Situationen werden meist als untypisch, komisch und selten dargestellt. Womit lässt sich dann aber ihre systematische Untersuchung rechtfertigen? Ausgehend von der Differenzierung zwischen Abweichungen, Ausnahmen und Sonderfällen, hebt dieser Beitrag drei epistemische Beiträge außergewöhnlicher Fälle hervor. Erstens verdeutlichen außergewöhnliche Fälle die Grenzen von Kategorien und Klassifizierungen. Ihr Beitrag ist kritisch. Zweitens verweisen außergewöhnliche Fälle auf neue Gegenstandsmodelle. Sie erhalten einen paradigmatischen Rang durch das Aufzeigen spezifischer Charakteristika dieser neuen Modelle. Drittens verdeutlichen außergewöhnliche Fälle Beziehungsmodelle, die in gewöhnlicheren Zusammenhängen unsichtbar bleiben. Ihr Beitrag ist hier heuristisch. Diese drei Beiträge sind möglich, wenn wir unsere normativen Verhaltensweisen bezüglich des Vorhersehbaren aufheben und

die Fälle in Beziehung zu einem analytischen Raum konstitutiver Dimensionen setzen. Der Beitrag fußt hauptsächlich auf Beispielen aus den Sozialwissenschaften: Organisationssoziologie, Ethnomethodologie, vergleichende Geschichtssoziologie und Wissenschaftsgeschichte.

Schlüsselwörter: Anomalie, Ausnahme, Abweichung, Aaradigmas, Aozialwissenschaften, Aozilogische theorie